



LE REGLEMENT UNSS EN VOILE 2013-2016

Version corrigée le 07 juin 2013

SOMMAIRE

LE REGLEMENT UNSS EN VOILE	1
1. Les Instructions de Course (IC) :.....	2
2. Les formules de courses en championnats UNSS :	9
a) Formules de courses en planche à voile (PAV)	9
b) Formules de courses en voile collège :	10
c) Formules de courses en voile lycée :.....	12

1. Les Instructions de Course (IC) :

Les instructions de course UNSS sont communes aux trois championnats :

- planche à voile,
- voile collèges (Optimist, Open Bic, Catamaran, etc),
- et voile lycées (sur Habitable FC8, J80, 7.5 etc).

Les instructions de Course viennent en complément de la réglementation de l'UNSS.

Elles seront complétées sur le lieu de l'épreuve pour préciser leur mise en œuvre par un briefing à l'attention des concurrents et de leurs accompagnateurs

Aucun incident jugé sur l'eau ne pourra donner lieu à une réclamation d'un concurrent.

REGLES FONDAMENTALES :

- A) Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger
- B) Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C) Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

L'arbitrage direct sur l'eau sera effectué par des jeunes officiels et les jurys

Les instructions de course concernent essentiellement la réglementation des épreuves ; pour ce qui est des fautes " non sportives ", il conviendra de se référer aux règlements intérieurs de l'UNSS.

I - LES REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013/2016.
- 1.2 Le règlement fédéral UNSS 2012-2016
- 1.3 L'annexe P s'appliquera pour juger les infractions à la règle 42 (Propulsion).

II - INFORMATION DES CONCURRENTS

Toutes les notifications aux concurrents et les éventuelles modifications des instructions de course ou avenants, seront affichées sur les divers tableaux d'information réservés à cet effet :

- ◆ un tableau au secrétariat à terre

- ◆ un tableau sur la plage ou à quai

Toute modification des instructions de course ou de formule de course sera communiquée lors de chaque briefing concurrents et affichée au tableau officiel d'information par l'organisateur.

III - PROCEDURES DE DEPART

H - 5 Mn :	signal d'avertissement	Pavillon de série	+ signal sonore
H - 4 Mn :	signal préparatoire	Pavillon P ou I	+ signal sonore
H - 1 Mn :	dernière minute	Pavillon P ou I amené	+ signal sonore long
H : top :	signal de départ	Pavillon de série amené	+ signal sonore

III.1 Toute embarcation qui n'aura pas franchi la ligne de départ **4 minutes** après son signal de départ sera considérée comme non-partante.

III.2 Ligne de départ : sauf définition contraire en annexe, les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ (ou un bateau viseur) dont la forme et la couleur seront précisées au briefing d'avant course.

IV - RAPPELS

Rappel individuel (RCV 29.1)

Si une ou plusieurs embarcations, identifiées, partent prématurément, le pavillon X sera hissé appuyé d'un signal sonore. Il sera affalé dès que les " fautifs "seront revenus du côté pré-départ mais pas plus de **4 minutes** après son signal de départ.

Lors des manches courues sous forme de relais, les " fautifs " seront avertis dès que possible par un arbitre posté au-dessus de la ligne de départ, en liaison radio avec le bateau comité. Les embarcations ainsi informées devront alors revenir du côté pré-départ par une extrémité, sous peine de disqualification. Application de la règle 29.1 et de la règle 30.1 des R.C.V.

Lors des courses validées sur des parcours mouillés en symétrie, ce retour sur la ligne devra impérativement se faire à une extrémité de l'ensemble de la ligne de départ.

Rappel général (RCV 29.2)

Une flamme jaune et bleue (1° substitut) sera hissée, appuyée de **deux signaux sonores** et une nouvelle procédure démarrera **une minute** après l'affalé du 1^{er} substitut.

Après plusieurs rappels généraux, le comité de course pourra appliquer la règle du pavillon noir (RCV 30.3)

V - TEMPS LIMITE POUR FINIR

Le temps limite pour finir après l'arrivée du premier sera annoncé lors du briefing concurrents.

Toute embarcation arrivant après ce temps imparti sera enregistrée comme n'ayant pas fini (DNF) et marquera le nombre de points du dernier à avoir franchi la ligne dans les temps, + 1 point. Cependant, ce nombre de points ne pourra pas être supérieur à celui obtenu par un coureur ayant abandonné au cours de cette course.

VI – PENALITES

OPTIMIST, PAV ET HABITABLE : un tour : un virement et un empannage, voile et flotteur lorsqu'un concurrent fautif répare sa faute de sa propre initiative ou sur demande du réclamant, et sans intervention de l'arbitre.

OPTIMIST, PAV ET HABITABLE : deux tours : deux virements et deux empannages, voile et flotteur lorsque l'arbitre est obligé d'intervenir auprès du fautif pour lui faire réparer sa faute.

CATAMARAN : une abattée et un empannage si je suis au près, **une montée au lof et un virement** si je suis au portant lorsqu'un concurrent fautif répare sa faute de sa propre initiative ou sur demande du réclamant, et sans intervention de l'arbitre.

CATAMARAN : un tour : un virement et un empannage, voile et flotteur lorsque l'arbitre est obligé d'intervenir auprès du fautif pour lui faire réparer sa faute.

DISQUALIFICATION lorsque le concurrent ne répare pas sa faute après demande de l'arbitre.

Ces réparations devront se faire **dès que possible après l'incident** (RCV 44) : C'est à dire que s'il ne gêne personne, le concurrent fautif exécute cette réparation immédiatement. Par contre, s'il se trouve au milieu d'un paquet, il devra tout d'abord signaler au jury qu'il va réparer et mettre en évidence cette volonté de réparation en s'écartant immédiatement du groupe dans lequel il se trouve.

VI BIS – MATERIEL BRIS DE MATERIEL, DEMANDE DE REPARATION :

Le matériel est fourni par l'organisation.

Toute modification du matériel mis à disposition (configuration – accastillage) à l'exception des pennons est strictement interdite. En cas d'infraction, l'embarcation sera disqualifiée sur la course pendant laquelle l'infraction a été constatée.

Une avarie de matériel devra être signalée immédiatement à un arbitre, conformément à la règle D5.

Il est important de signaler l'incident le plus rapidement possible au bateau officiel le plus proche afin que celui-ci puisse juger de la validité de la déclaration et en informer le PC course. Une éventuelle réparation pourra être appliquée.

VII - PAVILLONNERIE

- ✓ Pavillon vert : concerne le rond tribord
- ✓ Pavillon rouge : concerne le rond bâbord
- ✓ Aperçu : départ retardé
- ✓ Pavillon Z envoyé au tableau sur la plage : regagnez immédiatement la zone de départ
- ✓ Pavillon N sur H et 3 signaux sonores : manche annulée et retour à terre
- ✓ Aperçu sur H et 2 signaux sonores : départ retardé et retour à terre
- ✓ Pavillon bleu : bateau comité en poste à l'arrivée
- ✓ Pavillon L sur bateau comité : manche à suivre sans retour à terre ou venir à portée de voix.

✓ Pavillon Y : port de la brassière de sécurité obligatoire

Pavillon L à terre avec un signal sonore : Une information importante va être donnée, rejoignez immédiatement le tableau d'affichage sur la plage

Pavillon Z envoyé à terre avec un signal sonore : regagnez immédiatement la zone de départ

VIII - MARQUES DE PARCOURS

Elles seront définies au moment
du briefing coureurs.



IX - CLASSEMENT DECOMPTE DES POINTS

IX-1 RELAIS

Un classement peut être établi dès la fin de la 1ère manche de relais et/ou bien à la fin de chacune des manches (lorsque les 3 équipages ont couru).

A l'issue du "RELAIS", le classement d'une équipe se fait en additionnant les points obtenus par chacun des membres

1^{er} = 0,75 Pt

Abandon, Non-partant, Disqualifié = Nombre d'inscrits + 1

2^{ème} = 2 Pt

3^{ème} = 3 Pt

Etc.

En formule relais, le plus mauvais résultat sera enlevé à partir de la 3^{ème} manche courue (2 manches courues donnent deux classements, trois manches courues donnent deux classements, 4 manches courues donnent 3 classements...).

L'équipe 1^{ère} sera celle qui aura totalisé le nombre de points le plus faible.

En cas d'ex aequo, l'avantage est donné à l'équipe qui aura obtenu le plus grand nombre de places de 1^{er}, de 2^{ème}, etc.

a) Pour les manches prises en compte pour le classement

b) pour la totalité des manches

c) sur la dernière manch

IX-2 – COURSE EN FLOTTE

Le système de points utilisé est identique au système de relais en IX-1.

IX-3 – EQUIPE CONTRE EQUIPE

Le classement à l'intérieur d'une poule lors des matchs EQUIPE CONTRE EQUIPE se fait de la façon suivante :

Victoire = 3 Pts

Défaite = 1 Pt

Abandon

Non-partant } = 0 Pt

Disqualifié

L'équipe vainqueur dans sa poule est celle qui aura le plus de points.

En cas d'ex aequo, se référer à l'annexe D des Règles de Course à la Voile de l'ISAF, "courses par équipes".

X - ESPRIT SPORTIF ET RESPECT DU MATERIEL

Tout manquement à l'esprit sportif ou non-respect délibéré du matériel (sur terre ou sur mer) pourra entraîner la disqualification de l'équipe concernée pour la manche courue, après instruction par un responsable UNSS.

Toute récidive entraînera la disqualification de l'équipe pour le championnat.

Lors des changements d'embarcation entre deux manches ou deux épreuves, il sera demandé aux concurrents de vérifier l'état du matériel récupéré avant de rejoindre la zone de départ. Toute anomalie devra être immédiatement signalée au comité d'organisation.

XI - SECURITE

XI.1 RESPONSABILITE : L'attention est attirée sur les règles fondamentales des RCV.

RCV 1.1 : AIDER CEUX QUI SONT EN DANGER

Un bateau ou concurrent doit apporter toute l'aide possible à tout navire ou à toute personne en péril.

RCV 4 : DECISION DE COURIR

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

XI.2 CONTROLE de sortie et de retour des embarcations : un système de contrôle pourra être mis en place selon les modalités définies au briefing d'avant course.

XI.3 ABANDONS : tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible au bateau du comité de course et obligatoirement par écrit dès son retour à terre, faute de quoi le comité pourra le disqualifier de toutes les courses restantes.

XI.4 LE PORT DU GILET ou de la combinaison iso thermique pourra être obligatoire. Suivant l'état et les dimensions de la combinaison, le comité de course se réserve le droit d'imposer le port du gilet en plus ou à la place de celle-ci en envoyant le pavillon Y.

XI.5 Combinaisons de voileure (voile Lycée)

Les conditions de navigation pourront amener l'organisation à imposer les voiles à utiliser.

Les combinaisons feront l'objet d'un avenant et d'une information diffusée à terre et (ou) signalées par pavillon sur le bateau Comité.

<i>Exemples :</i>	Pas de Pavillon :	Grand Voile	+ Génois + Spi
	Pavillon 2 :	Grand Voile	+ Inter + Spi
	Pavillon 3 :	Grand Voile 1 ris	+ Inter (sans spi)

XII - IDENTIFICATION DES EMBARCATIONS

Après la formule relais, (PAV – Voile collèges) les équipes composées de plusieurs embarcations, arboreront leur flamme de couleur pour les identifier (en bout de latte forcée, en bout de livarde, en bout de wishbone ou en tête de mat).

Pour la Voile lycées la flamme de couleur sera fixée sur le pataras ; ils prendront soin de l'amarrer solidement et n'oublieront pas de **le restituer dès la fin des épreuves**.

Les différentes équipes pourraient éventuellement disposer de dossards (consulter additif sur place). Dans ce cas, leur port en serait obligatoire durant toutes les manches courues ; un non-respect de cette règle entraînerait la disqualification du coureur dans la manche concernée.

L'identification des bateaux comité, jury et sécurité sera communiquée par affichage sur tableau à terre ou par additif sur place.

XIII - PARCOURS

Le schéma sera fait sur le tableau, sur la plage ou à quai avant chaque course.

XIV - ACCOMPAGNATEURS

Aucun bateau "accompagnateur" ne sera admis dans la zone de course.

Un système de navettes peut être mis en place pour leur permettre de se rendre sur la zone de course avec un pilote neutre.

XV - PUBLICITE

XV.1 PUBLICITE : Aucune marque de publicité autre que le fournisseur de l'épreuve ne sera autorisée à apparaître sur les voiles et les flotteurs.

XV.2 PUBLICITE : Les concurrents portant une publicité individuelle devront présenter l'autorisation valide délivrée par l'U.N.S.S.

XVI - PROGRAMME GENERAL

Les heures de mise à disposition du comité de course sur zone seront définies et annoncées par affichage la veille au soir avant 20h00 de chaque premier départ d'une journée de compétition ou annoncées pendant le briefing du soir.

Dans le cas où le matériel mis à disposition ne serait pas du matériel neuf en totalité, il sera procédé à un tirage au sort pour le premier départ et à des rotations systématiques par la

Toute nouvelle information donnée à terre (tableau du PC course) prévaudra sur ce qui aura été écrit auparavant. La présence d'un membre de chaque équipe est obligatoire au moment du briefing et sera contrôlée par un appel des équipes.

